Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE ***

REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211221-CC_2021_0170-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET:

Séance du : mercredi 15 décembre 2021

VOTE PAR ANTICIPATION DE CRÉDITS **D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL**

Convocation du : 08 décembre 2021 Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

N° CC_2021_0170

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, BURGNIARD, Djamel DJADEL, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés:

Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Amine MEHDI par Michel BOUCHER, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER

Excusés:

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

En vertu du principe de l'annualité, le budget est prévu pour la durée d'un exercice qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'ordonnateur peut, sur autorisation expresse de l'assemblée, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les reports de crédits.

Considérant que le budget primitif 2022 du budget principal ne sera pas adopté au 31/12/2021, que les nouveaux marchés et de nouvelles commandes de travaux, fournitures et services seront notifiés en début d'année 2022, et qu'il convient de permettre l'engagement et le mandatement des dépenses liées à ces marchés et commandes,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211221-CC_2021_0170-DE

A l'unanimité, DECIDE :

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer, avant l'adoption du budget primitif 2022 du budget principal, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement en 2022 sur la base du quart des crédits votés au titre de l'exercice 2021, hors crédits de la dette et des restes à réaliser, soit 5 617 274,22 €, calculés et répartis selon le tableau ci-dessous :

Chapitre	Budgété 2021	Restes à réaliser (RAR)	Budgété hors RAR	Anticipation de crédits 25 %
16 (compte 165)	9,800.00	-	9,800.00	2,450.00
20	1,408,919.35	598,104.35	810,815.00	202,703.75
204	3,417,245.00	345,000.00	3,072,245.00	768,061.25
21	4,964,464.15	996,784.15	3,967,680.00	991,920.00
23	4,693,003.16	139,308.27	4,553,694.89	1,138,423.72
27	2,203,960.00	425,000.00	1,778,960.00	444,740.00
458102	936,651.00	-	936,651.00	234,162.75
45812	5,929,205.00	-	5,929,205.00	1,482,301.25
45813	1,307,506.00	-	1,307,506.00	326,876.50
458130	30,000.00	-	30,000.00	7,500.00
458150	1,000.00	-	1,000.00	250.00
458160	2,000.00	-	2,000.00	500.00
458170	2,000.00	-	2,000.00	500.00
458180	1,000.00	-	1,000.00	250.00
458190	2,000.00	-	2,000.00	500.00
458191	64,540.00	-	64,540.00	16,135.00
Total général	24,973,293.66	2,504,196.77	22,469,096.89	5,617,274.22

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 22/12/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

SLOW

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211221-CC_2021_0171-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET:

Séance du : mercredi 15 décembre 2021

Convocation du : 08 décembre 2021

VOTE PAR
ANTICIPATION DES
CRÉDITS
D'INVESTISSEMENT

DU BUDGET DES

TRANSPORTS URBAINS

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents : N° CC_2021_0171 Guillaume MATHELIER

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Amine MEHDI par Michel BOUCHER, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER

Excusés:

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

En vertu du principe de l'annualité, le budget est prévu pour la durée d'un exercice qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'ordonnateur peut, sur autorisation expresse de l'assemblée, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les reports de crédits.

Considérant que le budget primitif 2022 du budget des transports urbains ne sera pas adopté au 31/12/2021, que les nouveaux marchés et de nouvelles commandes de travaux, fournitures et services seront notifiés en début d'année 2022, et qu'il convient de permettre l'engagement et le mandatement des dépenses liées à ces marchés et commandes,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré:

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211221-CC_2021_0171-DE

A l'unanimité, DECIDE :

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer, avant l'adoption du budget primitif 2022 du budget des transports urbains, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement en 2022 sur la base du quart des crédits votés au titre de l'exercice 2021, hors crédits de la dette et des restes à réaliser, soit 2 046 782,35 €, calculés et répartis selon le tableau ci-dessous :

Chapitre	Budgété 2021	Restes à réaliser (RAR) Budgété hors RAR		Anticipation de crédits 25%
16 (compte 165)	20,000.00	20,000.00	-	-
20	518,118.36	98,673.36	419,445.00	104,861.25
21	2,131,845.98	854,308.98	1,277,537.00	319,384.25
23	6,573,451.41	98,304.00	6,475,147.41	1,618,786.85
4581008	15,000.00	-	15,000.00	3,750.00
Total général	9,258,415.75	1,071,286.34	8,187,129.41	2,046,782.35

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 22/12/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

SLOW

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211221-CC_2021_0172-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET:

Séance du : mercredi 15 décembre 2021

VOTE PAR
ANTICIPATION DE
CRÉDITS
D'INVESTISSEMENT
DU BUDGET TRAMWAY

Convocation du : 08 décembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2021_0172

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés:

Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Amine MEHDI par Michel BOUCHER, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER

Excusés:

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

En vertu du principe de l'annualité, le budget est prévu pour la durée d'un exercice qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'ordonnateur peut, sur autorisation expresse de l'assemblée, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les reports de crédits.

Considérant que le budget primitif 2022 du budget Tramway ne sera pas adopté au 31/12/2021, que les nouveaux marchés et de nouvelles commandes de travaux, fournitures et services seront notifiés en début d'année 2022, et qu'il convient de permettre l'engagement et le mandatement des dépenses liées à ces marchés et commandes,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré:

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211221-CC_2021_0172-DE

A l'unanimité, DECIDE :

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer, avant l'adoption du budget primitif 2022 du budget Tramway, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement en 2022 sur la base du quart des crédits votés au titre de l'exercice 2021, hors crédits de la dette et des restes à réaliser, soit 930 862,50 €, calculés et répartis selon le tableau ci-dessous :

Chapitre	Budgété 2021	Restes à réaliser (RAR)	Budgété hors RAR	Anticipation de crédits 25%
21	69,890.00	-	69,890.00	17,472.50
23	1,900,000.00	-	1,900,000.00	475,000.00
4581001	445,560.00	-	445,560.00	111,390.00
4581002	300,000.00	-	300,000.00	75,000.00
4581003	335,000.00	-	335,000.00	83,750.00
4581007	200,000.00	-	200,000.00	50,000.00
4581008	440,000.00	-	440,000.00	110,000.00
4581010	33,000.00	-	33,000.00	8,250.00
Total général	3,723,450.00	0.00	3,723,450.00	930,862.50

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 22/12/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE ***

REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211221-CC_2021_0173-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET:

Séance du : mercredi 15 décembre 2021

Convocation du : 08 décembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

VOTE PAR ANTICIPATION DE CRÉDITS **D'INVESTISSEMENT DU BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES**

N° CC_2021_0173

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, BURGNIARD, Djamel DJADEL, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER,

Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain

LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Amine MEHDI par Michel BOUCHER, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER

Excusés:

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

En vertu du principe de l'annualité, le budget est prévu pour la durée d'un exercice qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'ordonnateur peut, sur autorisation expresse de l'assemblée, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les reports de crédits.

Considérant que le budget primitif 2022 du budget Immobilier d'entreprises ne sera pas adopté au 31/12/2021, que les nouveaux marchés et de nouvelles commandes de travaux, fournitures et services seront notifiés en début d'année 2022, et qu'il convient de permettre l'engagement et le mandatement des dépenses liées à ces marchés et commandes,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211221-CC_2021_0173-DE

A l'unanimité, DECIDE :

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer, avant l'adoption du budget primitif 2022 du budget Immobilier d'Entreprises, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement en 2022 sur la base du quart des crédits votés au titre de l'exercice 2021, hors crédits de la dette et des restes à réaliser, soit 79 175,00 €, calculés et répartis selon le tableau ci-dessous :

Chapitre	Budgété 2021	Restes à réaliser (RAR) Budgété hors RA		Anticipation de crédits 25%
16 (compte 165)	7,000.00	-	7,000.00	1,750.00
20	34,044.37	19,144.37	14,900.00	3,725.00
21	552,924.53	469,224.53	83,700.00	20,925.00
22	23,100.00	-	23,100.00	5,775.00
23	549,672.79	361,672.79	188,000.00	47,000.00
Total général	1,166,741.69	850,041.69	316,700.00	79,175.00

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 22/12/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

SLOW

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE ***

REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211221-CC_2021_0174-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET:

Séance du : mercredi 15 décembre 2021

VOTE PAR
ANTICIPATION DE
CRÉDITS
D'INVESTISSEMENT
DU BUDGET EAU

Convocation du : 08 décembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2021_0174

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés:

Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Amine MEHDI par Michel BOUCHER, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER

Excusés:

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

En vertu du principe de l'annualité, le budget est prévu pour la durée d'un exercice qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'ordonnateur peut, sur autorisation expresse de l'assemblée, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les reports de crédits.

Considérant que le budget primitif 2022 du budget Eau ne sera pas adopté au 31/12/2021, que les nouveaux marchés et de nouvelles commandes de travaux, fournitures et services seront notifiés en début d'année 2022, et qu'il convient de permettre l'engagement et le mandatement des dépenses liées à ces marchés et commandes,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré:

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211221-CC_2021_0174-DE

A l'unanimité, DECIDE :

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer, avant l'adoption du budget primitif 2022 du budget eau, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement en 2022 sur la base du quart des crédits votés au titre de l'exercice 2021, hors crédits de la dette et des restes à réaliser, soit 1 245 578,75 €, calculés et répartis selon le tableau ci-dessous :

Chapitre	Budgété 2021	Restes à réaliser Budgété hors RAR (RAR)		Anticipation de crédits 25%
16 (compte 165)	48,000.00	-	48,000.00	12,000.00
20	346,288.42	70,353.42	275,935.00	68,983.75
21	1,554,282.23	112,402.23 1,441,880.00		360,470.00
23	4,462,004.31	1,245,504.31	3,216,500.00	804,125.00
Total général	6,410,574.96	1,428,259.96	4,982,315.00	1,245,578.75

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 22/12/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

SLOW

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE *** REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211221-CC_2021_0175-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET:

Séance du : mercredi 15 décembre 2021

VOTE PAR
ANTICIPATION DES
CRÉDITS
D'INVESTISSEMENT
DU BUDGET

ASSAINISSEMENT

Convocation du : 08 décembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents : N° CC_2021_0175 Guillaume MATHELIER

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain

LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Amine MEHDI par Michel BOUCHER, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER

Excusés:

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

En vertu du principe de l'annualité, le budget est prévu pour la durée d'un exercice qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'ordonnateur peut, sur autorisation expresse de l'assemblée, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les reports de crédits.

Considérant que le budget primitif 2022 du budget assainissement ne sera pas adopté au 31/12/2021, que les nouveaux marchés et de nouvelles commandes de travaux, fournitures et services seront notifiés en début d'année 2022, et qu'il convient de permettre l'engagement et le mandatement des dépenses liées à ces marchés et commandes,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré:

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211221-CC_2021_0175-DE

A l'unanimité, DECIDE :

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer, avant l'adoption du budget primitif 2022 du budget Assainissement, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement en 2022 sur la base du quart des crédits votés au titre de l'exercice 2021, hors crédits de la dette et des restes à réaliser, soit 1 725 975.75 €, calculés et répartis selon le tableau ci-dessous :

Étiquettes de lignes	Budgété	RAR	Budgété hors RAR	Anticipation crédits 25%
20	186 023,16 €	15 597,16 €	170 426,00 €	42 606,50 €
21	1 239 134,53 €	88 757,53 €	1 150 377,00 €	287 594,25 €
23	6 470 662,70 €	887 562,70 €	5 583 100,00 €	1 395 775,00 €
Total général	7 895 820,39 €	991 917,39 €	6 903 903,00 €	1 725 975,75 €

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 22/12/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

SLOW

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE ***

REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211221-CC_2021_0176-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET:

Séance du : mercredi 15 décembre 2021

VOTE PAR
ANTICIPATION DE
CRÉDITS
D'INVESTISSEMENT
DU BUDGET ORDURES
MÉNAGÈRES

Convocation du : 08 décembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents : N° CC_2021_0176 Guillaume MATHELIER

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain

LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Amine MEHDI par Michel BOUCHER, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER

Excusés:

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

En vertu du principe de l'annualité, le budget est prévu pour la durée d'un exercice qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'ordonnateur peut, sur autorisation expresse de l'assemblée, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les reports de crédits.

Considérant que le budget primitif 2022 du budget des ordures ménagères ne sera pas adopté au 31/12/2021, que les nouveaux marchés et de nouvelles commandes de travaux, fournitures et services seront notifiés en début d'année 2022, et qu'il convient de permettre l'engagement et le mandatement des dépenses liées à ces marchés et commandes,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré:

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211221-CC_2021_0176-DE

A l'unanimité, DECIDE :

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer, avant l'adoption du budget primitif 2022 du budget ordures ménagères, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement en 2022 sur la base du quart des crédits votés au titre de l'exercice 2021, hors crédits de la dette et des restes à réaliser, soit 305 472.34 €, calculés et répartis selon le tableau ci-dessous :

Chapitre	Budgété 2021	Restes à réaliser (RAR)	Budgété hors RAR	Anticipation de crédits 25%
20	22 540,48 €	3 090,48 €	19 450,00 €	4 862,50 €
204	2 000,00 €	-	2 000,00 €	500,00 €
21	2 094 961,81 €	894 522,47 €	1 200 439,34 €	300 109,84 €
Total général	2 119 502,29 €	897 612,95 €	1 221 889,34 €	305 472,34 €

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 22/12/2021

Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE ***

REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0177-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET:

Séance du : mercredi 15 décembre 2021

Convocation du : 08 décembre 2021

ATTRIBUTION DE COMPENSATIONS DÉFINITIVES 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2021_0177

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Amine MEHDI par Michel BOUCHER, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER

Excusés:

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

Vu le Code général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C fixant les conditions d'exercice par les Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU),

Vu le pacte financier et fiscal élaboré par les 12 communes membres et Annemasse Agglo approuvé à l'unanimité par le Conseil communautaire dans sa séance du 20 septembre 2017, visant principalement à financer le développement local et instaurer une solidarité spécifique au bénéfice des communes qui accueillent des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville,

Conformément au pacte financier et fiscal, les attributions de compensation se voient appliquer les déductions calculées au titre des transferts de compétence (§1), du Fonds de péréquation des ressources fiscales communales et intercommunales (FPIC) (§2) et au titre des services communs créés (§3).

1/ En fin d'année 2020, Annemasse Agglo et les communes membres se sont réunies et ont trouvé un accord permettant le transfert de l'enseignement musical. Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a été approuvé lors de la réunion de la commission le 18 décembre 2020.

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0177-DE

2/ Suite à la notification par l'Etat du montant dû par le bloc Communal et Intercommunal au titre du FPIC, le Conseil communautaire par délibération du 15 septembre 2021 a approuvée à l'unanimité le choix d'opter pour la dérogation n°2 dite « dérogation libre ». Aux termes de cette délibération Annemasse Agglo prend en charge la part communale et intercommunale du FPIC et défalque des attributions de compensation communales le montant qui leur incomberait.

3/ Au titre des services communs créés et en application de l'article L 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales, le paiement des mutualisations via une modulation des attributions de compensation a été retenu comme une mesure à mettre en œuvre dans le cadre du pacte financier et fiscal.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré : A l'unanimité, DECIDE :

DE FIXER les attributions de compensation de fonctionnement 2021 en application des déductions liées au transfert de l'enseignement musical, à la part communale du FPIC 2021 et aux coûts des services communs,

DE DIRE que les attributions de compensation d'investissement 2021 sont liées aux transferts des zones d'activités économiques, de l'Archipel Butor et de l'enseignement musical seront imputées en section d'investissement.

D'AUTORISER le Président à émettre les mandats et titres pour les montants indiqués dans le tableau cidessous :

	·	
Communes	Attributions de compensation 2021	Attributions de compensation d'investissement au titre des transferts des ZAE, de l'Archipel Butor et de l'enseignement musical
Ambilly	- 420 510,03 €	
Annemasse	1 977 438,92 €	- 167 174 €
Bonne	- 76 781,23 €	- 6 569 €
Cranves-Sales	57 997,10 €	- 35 352 €
Etrembières	64 264,94 €	
Gaillard	542 552,09 €	- 36 515 €
Juvigny	56 421,36 €	
Lucinges	- 208 569,80 €	- 33 018 €
Machilly	- 53 677,82 €	
Saint-Cergues	- 85 276,41 €	- 10 957 €
Vétraz-Monthoux	560 783,19 €	- 2 457 €
Ville-la-Grand	2 010 196,23 €	- 175 350 €
Total	4 424 838,54 €	- 467 392 €

*les montants précédés d'un signe - sont imputés en recettes pour l'Agglo

Total AC recettes	844 815.29 €	467 392 €
Total AC dépenses	5 269 653,83 €	

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0177-DE

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 16/12/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE ***

REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0178-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET:

Séance du : mercredi 15 décembre 2021

TARIFS 2022 -BUDGETS PRINCIPAL,

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Convocation du : 08 décembre 2021

EAU,

Président de séance : Gabriel DOUBLET

ASSAINISSEMENT COLLECTIF, **ASSAINISSEMENT NON** COLLECTIF, ORDURES

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

MÉNAGÈRES,

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian

N° CC_2021_0178

TRANSPORTS URBAINS DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, BURGNIARD, Djamel DJADEL, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Amine MEHDI par Michel BOUCHER, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER

Excusés:

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Bernard Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN, Anne BOCCARD, FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

Les différents tarifs à appliquer par Annemasse-Agglo sont actualisés à compter du 1 er janvier 2022 dans les conditions définies dans les documents annexés à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré: A l'unanimité, DECIDE:

D'APPROUVER les nouveaux tarifs des budgets principal, eau, assainissement collectif, assainissement non collectif, ordures ménagères et transports urbains à appliquer pour 2022, conformément aux tableaux joints en annexe.

Reçu en préfecture le 17/12/2021

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0178-DE

Affiché le

Signé par : Alain FARINE Date : 16/12/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0179-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET:

Séance du : mercredi 15 décembre 2021

Convocation du : 08 décembre 2021

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET DE L'EAU

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2021_0179

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Amine MEHDI par Michel BOUCHER, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER

Excusés:

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

Le budget primitif 2021 du budget eau a été voté le 10 mars 2021. Il a été modifié par une décision modificative le 9 juin 2021 et par le budget supplémentaire voté le 13 octobre 2021. Depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en compte, ce qui nécessite de procéder à des ajustements budgétaires annexés à la présente.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré : A l'unanimité, DECIDE :

D'APPROUVER la Décision Modificative n°2 telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-joint.

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

Signé par : Alain FARINE Date : 16/12/2021 Qualité : Agglo - DGS

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0179-DE

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0180-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET:

Séance du : mercredi 15 décembre 2021

Convocation du : 08 décembre 2021

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 **BUDGET DE** L'ASSAINISSEMENT

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC 2021 0180

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, BURGNIARD, Djamel DJADEL, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés:

Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Amine MEHDI par Michel BOUCHER, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER

Excusés:

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Bernard Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN, Anne BOCCARD, FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

Le budget primitif 2021 du budget assainissement a été voté le 10 mars 2021. Il a été modifié par une décision modificative le 9 juin 2021 et par le budget supplémentaire voté le 13 octobre 2021. Depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en compte, ce qui nécessite de procéder à des ajustements budgétaires annexés à la présente.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré: A l'unanimité, DECIDE:

D'APPROUVER la Décision Modificative n°2 telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-joint.

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0180-DE

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

Signé par : Alain FARINE Date : 16/12/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

SLOW

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE REPUBLIQUE FRANCAIS

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0181-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET:

Séance du : mercredi 15 décembre 2021

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES Convocation du : 08 décembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2021_0181

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés:

Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Amine MEHDI par Michel BOUCHER, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER

Excusés:

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

Le budget primitif 2021 du budget des ordures ménagères a été voté le 10 mars 2021. Il a été modifié par une décision modificative le 9 juin 2021 et par le budget supplémentaire voté le 13 octobre 2021. Depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en compte, ce qui nécessite de procéder à des ajustements budgétaires annexés à la présente.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré : A l'unanimité, DECIDE :

D'APPROUVER la Décision Modificative n°2 telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-joint.

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

Signé par : Alain FARINE Date : 16/12/2021 Qualité : Agglo - DGS

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0181-DE

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

SLOW

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0182-DE

*** COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET:

Séance du : mercredi 15 décembre 2021

Convocation du : 08 décembre 2021

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2021_0182

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés:

Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Amine MEHDI par Michel BOUCHER, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER

Excusés:

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

Le budget primitif 2021 du budget immobilier d'entreprises a été voté le 10 mars 2021. Il a été modifié par une décision modificative le 9 juin 2021 et par le budget supplémentaire voté le 13 octobre 2021. Depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en compte, ce qui nécessite de procéder à des ajustements budgétaires annexés à la présente.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré : A l'unanimité, DECIDE :

D'APPROUVER la Décision Modificative n°2 telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-joint.

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0182-DE

Signé par : Alain FARINE Date : 16/12/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0183-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET:

Séance du : mercredi 15 décembre 2021

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET TRANSPORTS URBAINS Convocation du : 08 décembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2021_0183

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Amine MEHDI par Michel BOUCHER, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER

Excusés:

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

Le budget primitif 2021 du budget des transports urbains a été voté le 10 mars 2021. Il a été modifié par une décision modificative le 9 juin 2021 et par le budget supplémentaire voté le 13 octobre 2021. Depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en compte, ce qui nécessite de procéder à des ajustements budgétaires annexés à la présente.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré : A l'unanimité, DECIDE :

D'APPROUVER la Décision Modificative n°2 telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-joint.

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0183-DE

Signé par : Alain FARINE Date : 16/12/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

SLOW

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0184-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET:

Séance du : mercredi 15 décembre 2021

Convocation du : 08 décembre 2021

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET TRAMWAY

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2021_0184

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés:

Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Amine MEHDI par Michel BOUCHER, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER

Excusés:

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

Le budget primitif 2021 du budget Tramway a été voté le 10 mars 2021. Depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en compte, ce qui nécessite de procéder à des ajustements budgétaires annexés à la présente.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré : A l'unanimité, DECIDE :

D'APPROUVER la Décision Modificative n°1 telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-joint.

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0184-DE

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

5 LU~

Signé par : Alain FARINE Date : 16/12/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0185-DE

AUTE-SAVOIE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

Séance du : mercredi 15 décembre 2021

PARTICIPATION DES BUDGETS ANNEXES AUX CHARGES FONCTIONNELLES DU BUDGET PRINCIPAL Convocation du : 08 décembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56 Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2021_0185

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés:

Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Amine MEHDI par Michel BOUCHER, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER

Excusés:

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Considérant qu'une partie des charges relatives à l'exercice des compétences des budgets annexes restent supportées par le budget principal;

Considérant qu'il est nécessaire, chaque année, que ces charges soient remboursées au budget principal par les budgets annexes ;

Considérant que les charges à rembourser sont constituées des charges de personnel et des charges liées au fonctionnement des différents budgets annexes ;

Les services ressources du budget principal contribuent à la gestion des budgets annexes de l'Agglo. Pour compenser les charges de personnel ainsi que celles afférentes au fonctionnement de ces services le budget principal peut facturer aux budgets annexes les charges dites « indirectes » majorée d'un coefficient pour frais de gestion de 5,5 %.

Les critères nécessaires à la répartition des charges par budget, ainsi que les modalités de calcul sont présentée dans les tableaux ci-après :

Reçu en préfecture le 17/12/2021

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0185-DE

Affiché le



Les critères retenus pour la répartition des charges

						TU	IME	TRAMWAY
	Critères	Montant *	Frais gestion	5.50 %	Total	0.15%	0.15%	0.15%
Services supports	Masse salariale 012/ASS fonction 020	5137805	282,579	28	5,420,384.28	8,130.58	8,130.58	8,130.58
Frais structure	011/ASS fonction 020	1127221	61,997.	16	1,189,218.16			
Indemnités + frais des élus	Comptes 6531, 6533, 6534, 6535	325975	17,928.	62	343,903.45			

TOTAL	6591001	362,505.05	6,953,505.88	(A)
-------	---------	------------	--------------	-----

^{*} Montants exercice 2020

Il est précisé que pour les budgets Transports Urbains, Immobilier d'entreprises et Tramway, la part relative aux frais de personnel supportée par le budget principal est évaluée à 0,15 % de la masse salariale totale affectée à l'administration générale majorée de 5,5 %.

Répartition de la masse salariale et des charges affectée à chaque budget

Budget	Chap 011	Chap 012	Total (B)		Répartition (C)	Montant (D)	Total répartition y compris BP	Total budget annexes
BP	6,779,245.00	13,316,158.00	20,095,403.00	41.02 %	5.82 %	404,821.00	41.02 %	
ОМ	6,807,396.17	2,779,339.00	9,586,735.17	19.57 %	2.78 %	193,124.00	19.57 %	193,124.00
TU	7,085,904.00		7,085,904.00	14.46 %	2.05 %	142,745.00	14.46 %	142,745.00
IME	909,212.00		909,212.00	1.86 %	0.26 %	18,316.00	1.86 %	18,316.00
ASST	2,173,260.00	2,591,871.00	4,765,131.00	9.73 %	1.38 %	95,993.00	9.73 %	95,993.00
TRAMWAY	1,765,810.00		1,765,810.00	3.60 %	0.51%	35,572.00	3.60 %	35,572.00
EAU	2,216,880.00	2,566,405.00	4,783,285.00	9.76 %	1.39 %	96,359.00	9.76 %	96,359.00
Total	27,737,707.17	21,253,773.00	48,991,480.17	100.00 %	Total	986,930.00	100.00 %	582,109.00

Chapitre 011 charges à caractère général, Chapitre 012 charges de personnel

Répartition (C) = Total (A)/total (B) x part totale de chaque budget (colonne B)/Total (B) Montant (D) = le % obtenu (C) appliqué au total (A)

Répartition finale des frais de personnel et des charges affectée à chaque budget annexe

Budget	Personnel		Charges			Répartition en %
ОМ	28.99 %	55,989.56	137134	71.01%	193124	33.18 %
TU		8,130.58	134614	94.30 %	142745	24.52 %
IME		8,130.58	10185	55.61 %	18316	3.15 %
ASST	54.39 %	52,212.93	43780	45.61%	95993	16.49 %
TRAMWAY		8,130.58	27441	77.14 %	35572	6.11 %
EAU	53.65 %	51,700.08	44659	46.35 %	96359	16.55 %
Total		184,294.30	397815		582,109.00	100.00 %

Le montant total des charges à répartir représente 582 109 €.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré : A l'unanimité, DECIDE :

D'APPROUVER la contribution des budgets annexes au budget principal en compensation des charges indirectes supportées par le budget principal pour un montant de 582 109 € au titre de l'année 2021 conformément au tableau ci-dessus ;

D'AUTORISER le Président ou son représentant à émettre les mandats et titres nécessaires entre les différents budgets ;

DIT que les crédits sont prévus dans chaque budget au titre de l'exercice 2021.

Reçu en préfecture le 17/12/2021

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0185-DE

Affiché le

Signé par : Alain FARINE Date : 16/12/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

SLOW

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0186-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

Séance du : mercredi 15 décembre 2021

GARANTIE À
ACCORDER À L'AGENCE
FRANCE LOCALE

Convocation du : 08 décembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

N° CC_2021_0186 Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Amine MEHDI par Michel BOUCHER, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER

Excusés:

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

Le Groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses membres, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (ci-après nommés les *Membres*).

Institué par les dispositions de l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales (le *CGCT*), aux termes desquelles :

« Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent créer une société publique revêtant la forme de société anonyme régie par le livre II du code de commerce dont ils détiennent la totalité du capital et dont l'objet est de contribuer, par l'intermédiaire d'une filiale, à leur financement. Cette société et sa filiale exercent leur activité exclusivement pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre actionnaires. Cette activité de financement est effectuée par la filiale à partir de ressources provenant principalement d'émissions de titres financiers, à l'exclusion de ressources directes de l'Etat ou de ressources garanties par l'Etat.

Recu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0186-DE

Par dérogation aux dispositions des articles <u>L. 2252-1 à L. 2252-5</u>, <u>L. 3231-4</u>, <u>L. 3231-5</u>, <u>L. 4253-1</u>, <u>L. 4253-2</u> et <u>L. 5111-4</u>, les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont autorisés à garantir l'intégralité des engagements de la filiale dans la limite de leur encours de dette auprès de cette filiale. Les modalités de mise en œuvre de cette garantie sont précisées dans les statuts des deux sociétés », le Groupe Agence France Locale est composé de deux sociétés » :

- l'Agence France Locale, société anonyme à directoire et conseil de surveillance ;
- l'Agence France Locale Société Territoriale (la Société Territoriale), société anonyme à conseil d'administration.

L'Agence France Locale a reçu son agrément en tant qu'établissement de crédit spécialisé le 22 décembre 2014 et est habilitée depuis le 12 janvier 2015 à consentir des prêts aux Membres du Groupe Agence France Locale.

Conformément aux statuts de la Société Territoriale, aux statuts de l'Agence France Locale et au pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des Membres (le *Pacte*), la possibilité pour un Membre de bénéficier de prêts de l'Agence France Locale, est conditionnée à l'octroi, par ledit Membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale (la *Garantie*).

La communauté d'agglomération Annemasse les Voirons Agglomération a délibéré pour adhérer au Groupe Agence France Locale le 30 mars 2016.

L'objet de la présente délibération est, conformément aux dispositions précitées, de garantir les engagements de l'Agence France Locale dans les conditions et limites décrites ci-après, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux Membres.

<u>Présentation des modalités générales de fonctionnement de la Garantie, dont le modèle est en annexe à la présente délibération</u>

Objet

La Garantie a pour objet de garantir certains engagements de l'Agence France Locale (des emprunts obligataires principalement) à la hauteur de l'encours de dette du Membre auprès de l'Agence France Locale.

<u>Bénéficiaires</u>

La Garantie est consentie au profit des titulaires (les *Bénéficiaires*) de documents ou titres émis par l'Agence France Locale déclarés éligibles à la Garantie (les *Titres Eligibles*).

Montant

Le montant de la Garantie correspond, à tout moment, et ce quel que soit le nombre et/ou le volume d'emprunts souscrits par le Membre auprès de l'Agence France Locale, au montant de son encours de dette (principal, intérêts courus et non payés et éventuels accessoires, le tout, dans la limite du montant principal emprunté au titre de l'ensemble des crédits consentis par l'Agence France Locale à la communauté d'agglomération Annemasse les Voirons qui n'ont pas été totalement amortis).

Ainsi, si le Membre souscrit plusieurs emprunts auprès de l'Agence France Locale, chaque emprunt s'accompagne de l'émission d'un engagement de Garantie.

Durée

La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par le Membre auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.

Conditions de mise en œuvre de la Garantie

Le mécanisme de Garantie mis en œuvre crée un lien de solidarité entre l'Agence France Locale et chacun des Membres, dans la mesure où chaque Membre peut être appelé en paiement de la dette de l'Agence France Locale, en l'absence de tout défaut de la part dudit Membre au titre des emprunts qu'il a souscrits

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0186-DE

vis-à-vis de l'Agence France Locale.

La Garantie peut être appelée par trois catégories de personnes : (i) un Bénéficiaire, (ii) un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires et (iii) la Société Territoriale. Les circonstances d'appel de la présente Garantie sont détaillées dans le modèle figurant en annexe à la présente délibération.

Nature de la Garantie

La Garantie est une garantie autonome au sens de <u>l'article 2321</u> du Code civil. En conséquence, son appel par un Bénéficiaire n'est pas subordonné à la démonstration d'un défaut de paiement réel par l'Agence France Locale.

Date de paiement des sommes appelées au titre de la Garantie

Si la Garantie est appelée, le Membre concerné doit s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé dans un délai de 5 jours ouvrés.

Telles sont les principales caractéristiques de la Garantie objet de la présente délibération et dont les stipulations complètes figurent en annexe.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,

Vu la délibération n° C-2016-0060, en date du 30 mars 2016 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de communauté d'agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération,

Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la communauté d'agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération, afin que celle-ci puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale ;

Vu le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré : A l'unanimité, DECIDE :

DE DECIDER que la Garantie de la communauté d'agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour chaque exercice est égal au montant maximal des emprunts que la communauté d'agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération est autorisée à souscrire,
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par la communauté d'agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
- si la Garantie est appelée, la communauté d'agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par le le Président de la communauté d'agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;

D'AUTORISER le Président ou son représentant dûment habilité, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la communauté d'agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération pendant la durée du mandat, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe;

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0186-DE

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

D'AUTORISER le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 16/12/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0187-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET:

Séance du : mercredi 15 décembre 2021

APPROBATION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES **DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS** (PLPDMA) -2021/2027

Convocation du : 08 décembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2021_0187

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, BURGNIARD, Djamel DJADEL, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Amine MEHDI par Michel BOUCHER, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER

Excusés:

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

Le Conseil Communautaire d'Annemasse Agglo a approuvé, dans sa séance du 28 avril 2021, son schéma directeur déchets 2021-2030. Ce document cadre s'articule autour de 18 actions concrètes à mettre en place sur les 10 prochaines années.

Une des premières actions de ce schéma directeur déchets correspond au développement de la politique de réduction des déchets, par l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Vu le contexte réglementaire :

En vertu de la loi de mise en œuvre du Grenelle du 13 juillet 2010, dite loi « Grenelle 2 », renforcée par le décret du 10 juin 2015, les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un PLPDMA.

Ce programme est un document de planification sur six années. A l'instar des documents d'urbanisme, le PLPDMA est désormais permanent, modifiable ou révisable. Il doit faire l'objet d'un bilan annuel et être

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0187-DE

réévalué au moins tous les six ans.

Le conseil communautaire en date du 03 février 2021 a acté le lancement de ce projet et a approuvé la constitution de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) de ce programme. La direction de la prévention et la gestion des déchets a été accompagnée par le bureau d'études Inddigo pour la rédaction de ce programme.

Présentation de la démarche :

La démarche a été initiée en février. Les mois de février et mars ont été consacrés à la réalisation du diagnostic du territoire. La phase 2 dédiée à la définition du plan d'action a débuté en avril 2021.

Le plan d'action est le fruit d'un travail de construction qui a mobilisé deux réunions de groupe de travail, composées d'une vingtaine d'acteurs du territoire concernés par la prévention : acteurs associatifs, entreprises, commerçants, techniciens, élus et habitants. La première réunion a permis de partager, puis compléter l'état des lieux et enfin de proposer des actions en lien avec les enjeux mis en évidence dans l'état des lieux.

Le 27 avril, une réunion de hiérarchisation en CCES, a permis de valider, hiérarchiser et reformuler les actions.

Le second groupe de travail a permis d'approfondir 5 actions prioritaires (qui seront mises en œuvre en premier), en dégageant les objectifs, les étapes de mise en œuvre, les pilotes de l'action, le public concerné et les indicateurs de suivi.

En juin et juillet 2021, les membres de la CCES et le Bureau Communautaire ont validé le plan d'actions du PLPDMA et 21 actions ont été retenues pour un programme ambitieux et réaliste, réalisable en 6 ans.

Approbation du PLPDMA suite à la consultation du public et des services de l'Agglomération :

Le projet de rapport du PLPMDA a été soumis à la consultation du public dans les conditions de l'article L.120.1 du Code de l'Environnement du 27 septembre au 27 octobre 2021.

Suite à cette consultation, des ajustements ont été apportés sur la programmation de certaines actions. Des échanges ont eu lieu, notamment, avec la DATEE et PULS afin de co-construire la planification de ce programme. Le rapport définitif du rapport du programme est remis en annexe.

Après son approbation par le Conseil Communautaire, ce rapport sera transmis au Préfet de Région et à l'ADEME dans les 2 mois qui suivent la délibération.

Concernant le suivi et l'évaluation du PLPDMA, un bilan sera présenté chaque année à la CCES et mis à la disposition du public.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré : A l'unanimité, DECIDE :

D'APPROUVER le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers 2021-2027 joint en annexe,

DE DIRE que les crédits nécessaires à sa mise en œuvre sont prévus au budget des ordures ménagères 2021 et suivants et au plan pluriannuel d'investissement.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 16/12/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

SLOW

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAIS

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0188-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET:

Séance du : mercredi 15 décembre 2021

Convocation du : 08 décembre 2021

AVENANT 1 À LA
CONVENTION 20192021, RÉGISSANT
L'ORGANISATION DE
LA MOBILITÉ SUR LES
RESSORTS
TERRITORIAUX DU
SM4CC ET
D'ANNEMASSE AGGLO.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

AUX DU Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

N° CC_2021_0188

Représentés :

Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Amine MEHDI par Michel BOUCHER, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER

Excusés:

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

Vu la convention 2019-2021 n° cc_2019_0147 régissant l'organisation de la mobilité sur les ressorts territoriaux du Syndicat mixte des quatre communautés de communes (SM4CC) et d'Annemasse Agglo, ainsi que les modalités de financement d'une ligne régulière de bus connectant le cœur de l'agglomération annemassienne au P+R (parking + réseau) du Pont de Filinges et à l'hôpital de Findrol,

Vu l'avenant n°4 à la convention de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du réseau de transport public d'Annemasse Agglomération passé avec TP2A, en date du 16 décembre 2020 ayant pour objet la prolongation de la convention d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2022,

Le présent avenant a pour objet principal de proroger d'une année la convention régissant l'organisation de la mobilité sur les ressorts territoriaux du SM4CC et d'Annemasse Agglo, compte tenu de la prolongation d'un an de la délégation de service public des transports urbains d'Annemasse Agglomération.

A compter du 6 décembre 2021, les lignes I et H du réseau « Proxim iTi » circulant sur le périmètre de transport urbain d'Annemasse Agglomération et utilisant les arrêts du réseau TAC, seront doublées avec

Envoyé en préfecture le 16/12/2021 Recu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0188-DE

des véhicules légers (9 places assises passagers) aux heures de point scolaires, afin d'absorber l'augmentation de la fréquentation des lignes.

L'accord financier et l'offre entre le SM4CC et Annemasse Agglomération concernant la desserte de l'hôpital de Findrol par le Pont de Filinges n'évolue pas.

Pour rappel l'accord financier prévoit qu'Annemasse Agglo prend en charge l'intégralité des coûts fixes (Frais de structure réseau, Marketing...) liés à ce morceau de ligne, soit 126 622.51 € TTC.

Le SM4CC prend quant à lui en charge les coûts d'exploitation, soit 129 179.92 € TTC.

Il a été convenu de partager les recettes au prorata des charges financées par chacune des AOM (autorités organisatrices de la mobilité), sur la base des montants ci-dessus, soit 50,50% pour le SM4CC et 49.50% pour Annemasse Agglo.

Le niveau de service contractuel de la ligne est le suivant :

- 13 allers-retours par jour du lundi au vendredi (178 jours)
- 11 allers-retours le samedi et durant les vacances scolaires (135 jours)
- Pas de desserte le dimanche (52 jours)

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré : A l'unanimité, DECIDE :

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention régissant l'organisation de la mobilité sur les ressorts territoriaux du Syndicat mixte des quatre communautés de communes (SM4CC) et d'Annemasse Agglo,

D'AUTORISER le président ou son représentant à le signer.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 16/12/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

SLOW

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE ***

REPUBLIQUE FRANCAIS

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0189-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET:

Séance du : mercredi 15 décembre 2021

TRAMWAY T17 RAPPORT DE
RÉALISATION DE
L'OFFRE DE LA LIGNE
17 POUR L'ANNÉE
2020

Convocation du : 08 décembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

N° CC_2021_0189

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, BURGNIARD, Djamel DJADEL, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés:

Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Amine MEHDI par Michel BOUCHER, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER

Excusés:

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

Vu la délibération CC-2019-0087 en date du 3 juillet 2019 attribuant le contrat de concession de service public aux TPG (Transports Publics Genevois) pour l'exploitation de la ligne de tramway T17,

Vu l'article V. 1 du Chap V, relatif à la production par le concessionnaire d'un rapport annuel d'activité de l'année précédente retraçant l'exécution de la concession de service public,

Le rapport annuel 2020 figure en annexe de la présente délibération.

La ligne 17 s'insère en complément des lignes 12 et 18 et dispose une demi-cadence par rapport aux autres lignes de tramway du réseau TPG (12-14-15). En horaire normal semaine, elle est cadencée à 9' en heures de pointe et à 10' en heures creuses.

Cette offre nominale mise en service le 15/12/2019 a été fortement perturbée par les mesures de réduction de l'offre en raison de la crise du Covid -19.

Recu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

Pendant le confinement, la fermeture de plusieurs postes frontières a généré un report important de travailleurs frontaliers (véhicules particuliers et cycles) sur la douane de Moillesulaz restée ouverte.

Après la reprise du 11 mai et un retour à la normale début juin, la fréquentation est remontée progressivement mais sans revenir à un taux équivalent aux deux premiers mois de l'année.

Lors de la 2ème vague à la fin du mois d'octobre, la ligne 17 a circulé selon l'horaire vacances. La fermeture des commerces non essentiels et des restaurants à Genève a eu comme conséquence une forte baisse des travailleurs frontaliers ce qui explique la nouvelle baisse du taux de montées.

La fréquentation sur le parcours France atteint 1'423'288 voyageurs en total annuel (les montées à l'arrêt Moillesulaz sont prises en compte uniquement en direction d'Annemasse) sur un total de 6'460'232 pour toute la ligne 17.

La précision à l'horaire sur le parcours France atteint un taux de 79.1% de course à l'heure (max. 1' d'avance ou 3' de retard). Les problèmes sont naturellement plus marqués dans le sens aller (Suisse – France) avec l'accumulation des avances et retards en fin de parcours.

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 1 353 020 € et le résultat net de la ligne s'élève à 522 276 € en intégrant la subvention forfaitaire d'exploitation de 776 519 €. Le résultat s'explique essentiellement par une réduction d'offre de 21 % sur l'ensemble de l'année, une maintenance volontairement réduite et des recettes dynamiques. Néanmoins ces résultats sont provisoires et deviendront définitif lorsque la clé de répartition des recettes entre opérateurs de la zone 210 (TPG/TP2A/LEX/ Transdev (ligne T74)) sera validée au cours du printemps 2022.

En conclusion le contexte général de l'année 2020 a été très compliqué en raison de la pandémie de Coronavirus. La ligne 17, transfrontalière, a subi de plein fouet les impacts de cette crise, en particulier d'un point de vue opérationnel (frontières fermées, contrôles étendus, forte diminution des flux). Mais malgré cela, cette ligne est restée opérationnelle durant toute la crise, et elle a continué à jouer pleinement son rôle de service public transfrontalier.

D'un point de vue clientèle, le succès de cette ligne est réel : la ligne 17 est devenue la 5ème ligne du réseau TPG en termes de charge et sa croissance est supérieure à la moyenne des autres lignes.

D'un point de vue opérationnel, la ligne 17 est désormais arrivée à maturité, puisque la plupart des maladies de jeunesse (régulation des carrefours, bandes herbeuses, etc.) ont été traitées. L'affinage des concepts de redondance en cas de perturbation du réseau sont également bien en place, et la stabilité de l'exploitation a atteint un niveau satisfaisant.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

DECIDE:

DE PRENDRE ACTE du rapport du concessionnaire du tramway TPG sur la partie française pour l'année 2020.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 16/12/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE ***

REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0190-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET:

Séance du : mercredi 15 décembre 2021

PRÉSENTATION DU **RAPPORT** DÉVELOPPEMENT **DURABLE D'ANNEMASSE AGGLO** Convocation du : 08 décembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2021_0190

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Christian AEBISCHER par Dominique LACHENAL, Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Amine MEHDI par Michel BOUCHER, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER

Excusés:

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nabil LOUAAR, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

Vu, l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2),

Vu, le décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales, demandant aux collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer chaque année un rapport sur la situation en matière de développement durable,

La politique de développement durable d'Annemasse Agglo s'exprime dans de nombreuses thématiques qui dépassent les objectifs « environnementaux », en visant des enjeux en matière d'action économique ou sociale. Elle cherche alors à répondre à un double objectif de préservation de ses ressources et de son environnement, tout en adaptant le territoire aux enjeux de demain, en termes environnementaux, économiques et sociétaux.

Notre territoire connaîtra des impacts directs liés aux enjeux climatiques. De plus, son intégration dans la grande métropole transfrontalière impactera fortement notre futur, avec son corollaire de croissance de population et d'intégration urbaine.

Recu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0190-DE

En ce sens, le rapport sur la situation en matière de développement durable constitue une analyse du fonctionnement de la collectivité et de ses politiques publiques développées au regard des cinq finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique,
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
- Epanouissement de tous les êtres humains,
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

A travers le rapport développement durable, Annemasse Agglo souhaite valoriser les principales actions mises en œuvre en faveur du développement durable, en particulier au regard des objectifs développement durable de l'ONU :

- 1. Eradication de la pauvreté
- 2. Sécurité alimentaire et agriculture durable
- 3. Santé et bien-être
- 4. Education de qualité
- 5. Egalité entre les femmes et les hommes
- 6. Gestion durable de l'eau pour tous
- 7. Energies propres et d'un coût abordable
- 8. Travail décent et croissance durable
- 9. Infrastructures résilientes et innovation
- 10. Réduction des inégalités
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Lutte contre les changements climatiques
- 14. Vie aquatique maritime
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Les objectifs de développement durable donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.

Le rapport développement durable 2020 présente le contenu de la politique de développement durable d'Annemasse Agglo, volontairement très transversale. Il cherche à apporter une réelle lisibilité des politiques publiques en matière de développement durable aux habitants, élus de l'agglomération, agents et partenaires. L'année 2020 a été une année forte en matière de développement durable : c'est clairement l'axe choisi par Annemasse Agglo, qui, dans sa volonté de construire un avenir durable, agit pour la préservation de l'environnement tant avec les mobilités douces que par la gestion des déchets. L'effort est aussi porté pour favoriser les circuits courts, encourager le tourisme durable et soutenir les citoyens fragilisés. Enfin, les actions pour faciliter la dénonciation des actes de violence ou le relogement ont connu un nouvel élan.

Le rapport développement durable d'Annemasse Agglo se présente sous la forme d'un support numérique édité à chaque fin d'année.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

DECIDE:

DE PRENDRE ACTE de l'existence et de la présentation de ce rapport développement durable consultable sous le lien suivant https://rapport-activites-annemasse-agglo.fr/developpement-durable-une-agglo-engagee.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 16/12/2021 Qualité : Agglo - DGS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

560

introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été

préalablement déposé.

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

SLOW

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0191-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET:

AVENANT À LA

CONVENTION

Séance du : mercredi 15 décembre 2021

Convocation du : 08 décembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

D'OBJECTIFS
TRIPARTITE 20212023 ENTRE
ANNEMASSE
AGGLOMÉRATION, LA
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU
GENEVOIS ET L'OFFICE

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

N° CC_2021_0191

DE TOURISME DES

MONTS DE GENÈVE

Représentés:

Christian AEBISCHER par Dominique LACHENAL, Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Amine MEHDI par Michel BOUCHER, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER

Excusés:

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nabil LOUAAR, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

Vu la délibération du Conseil communautaire d'Annemasse Agglo n°CC_2020_0183 en date du 16 Décembre 2020 portant sur la convention d'objectifs tripartite 2021-2023 entre Annemasse Agglomération, la Communauté de Communes du Genevois et l'Office de tourisme des Monts de Genève

L'Office de Tourisme des Monts de Genève a été créé au 1^{er} Janvier 2018 sous la forme d'un EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial) suite à la fusion des offices de Tourisme de la Communauté de Communes du Genevois et d'Annemasse-les-Voirons Agglomération.

Les objectifs et moyens consacrés à cet EPIC sont déterminés au travers d'une convention tripartite entre Annemasse Agglo, la Communauté de Communes du Genevois et l'Office de Tourisme des Monts de Genève. La convention en cours a été conclue le 1^{er} Janvier 2021, pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 Décembre 2023.

Cette convention prévoit que l'Office de Tourisme est en charge de la gestion et de la collecte de la Taxe de Séjour pour le compte des deux collectivités.

Par ailleurs, il est convenu, dans l'article 4 de ladite convention, qu'Annemasse Agglo financera le

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

fonctionnement de cet Office de tourisme à hauteur de 250 000 €/an, et lipitorité de l'Epiconimie de cette subvention globale d'exploitation sera versé annuellement en fonction du rapport d'activité présenté par l'Office de Tourisme, lors de l'approbation des budgets primitifs de l'EPIC par les Conseils Communautaires. Un premier versement correspondant à 50% de cette subvention d'exploitation sera effectué par chaque EPCI, sur demande de l'EPIC, dès le 1^{er} janvier de chaque année. Le solde sera versé après le vote du budget primitif général des deux EPCI, au plus tard au 31 juin de la même année. »

Or, le fait de préciser que la subvention doit être versée « en fonction du rapport d'activité présenté par l'Office de tourisme, lors de l'approbation des budgets primitifs de l'EPIC par les Conseils communautaires », n'est pas compatible avec un versement au 1^{er} Janvier, puisque le rapport d'activité de l'Office de tourisme n'est pas encore approuvé par les instances de l'Office de tourisme à cette date. Cela génère donc des blocages pour le versement de l'acompte.

Ainsi, afin de fluidifier les versements, il est proposé de modifier l'article 4, en proposant la rédaction suivante :

« Un premier versement correspondant à 50% de cette subvention d'exploitation sera effectué par chaque EPCI, sur demande de l'EPIC, au plus tard le 10 janvier de chaque année.

L'Office de Tourisme proposera aux deux EPCI à partir des grands axes et objectifs de cette présente convention et au regard des mutations du territoire et du secteur touristique, un plan marketing annuel associé à son budget.

Le solde sera versé après le vote du budget primitif général des deux EPCI, au plus tard au 30 juin de la même année et sur présentation du rapport d'activité et du plan marketing de l'Office de tourisme. »

La modification de cet article 4 nécessite l'approbation d'un avenant à la présente convention.

Il est à préciser que toutes les autres clauses, articles et conditions de la convention initiale demeurent inchangés donc applicables.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré : A l'unanimité, DECIDE :

D'APPROUVER le projet d'avenant à la convention d'objectifs tripartite 2021-2023 passée entre Annemasse Agglomération, la Communauté de communes du Genevois et l'Office de tourisme des Monts de Genève, joint à la présente délibération,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à le signer,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DE RAPPELER que les crédits sont inscrits au budget principal, antenne OEC8, gestionnaire AMTER, nature 65737.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 16/12/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0192-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET:

Séance du : mercredi 15 décembre 2021

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU **GENEVOIS FRANÇAIS**

Convocation du : 08 décembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2021_0192

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Christian AEBISCHER par Dominique LACHENAL, Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Amine MEHDI par Michel BOUCHER, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER

Excusés:

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nabil LOUAAR, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

Le Pôle métropolitain du Genevois français est composé de huit intercommunalités membres, situées dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, et représente 420 000 habitants, 118 000 emplois et 117 communes. Il constitue la partie française du Grand Genève, agglomération franco-suisse d'un million d'habitants.

Il agit dans quatre domaines prioritaires : la mobilité, l'aménagement du territoire, l'environnement, le développement économique et la formation. La transition écologique constitue le fil directeur de son action. Il représente ses membres au sein des différentes instances de coopération transfrontalière.

2020 fut une année particulière, profondément marquée par la crise sanitaire économique et sociale. Dans ce contexte particulier, le Pôle métropolitain a pu maintenir la continuité de ses services aux usagers (REGENERO, autopartage et covoiturage) dans des formats adaptés aux différentes phases de gestion de la crise sanitaire.

La crise sanitaire a, de nouveau, démontré à quel point le Grand Genève est une réalité quotidienne, humaine, sociale, culturelle, économique, sportive. La fermeture des frontières lors du premier confinement a constitué un véritable traumatisme au sein du Grand Genève. Tout au long de la crise

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

sanitaire, les élus du Pôle métropolitain du Genevois français ont été a de la contraction du Pôle métropolitain du Genevois français ont été a de la contraction de la contra

L'année 2020 a également été celle du renouvellement de nos instances politiques. Après les élections municipales et intercommunales, le Comité syndical du Pôle métropolitain a été installé en septembre 2020 et a élu son nouveau Bureau pour le mandat 2020-2026. Dès le mois d'octobre, le travail sur la feuille de route politique 2020-2026 a été engagé et plusieurs séminaires d'élus ont été organisés permettant d'aboutir à son adoption en mars 2021.

L'année 2020 a été consacrée à la préparation de la candidature du Grand Genève à la quatrième génération de Projet d'agglomération auprès de la Confédération suisse. Elle aussi permis de lancer la démarche PACTE (Programme d'actions concerté pour la Transition Écologique) du Grand Genève, aujourd'hui « Grand Genève en Transition ».

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte du rapport d'activités 2020 du Pôle Métropolitain du Genevois Français dont Annemasse Agglo est membre.

VU les dispositions de l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et plus particulièrement sa traduction au sein de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français dont Annemasse Agglo est membre.

Considérant que le rapport d'activités, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions d'intérêt métropolitaines, afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale, portées par le Pôle Métropolitain du Genevois Français au cours de l'année 2020.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

DECIDE:

DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2020 du Pôle métropolitain du Genevois français.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 16/12/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE ***

REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0193-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET:

Séance du : mercredi 15 décembre 2021

FEMMES-GENEVIÈVE D. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION **PLURIANNUELLE** D'OBJECTIFS POUR LA **PÉRIODE 2022-2024**

ASSOCIATION ESPACE Convocation du : 08 décembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2021_0193

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Christian AEBISCHER par Dominique LACHENAL, Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Amine MEHDI par Michel BOUCHER, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER

Excusés:

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nabil LOUAAR, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

Considérant le fait que la problématique des violences faites aux femmes a été identifiée comme priorité du quinquennat par le gouvernement, que cette orientation se décline en Haute-Savoie par l'adoption en avril 2020 par le Conseil Départemental d'un Plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes et que le Préfet de la Haute-Savoie a installé en octobre 2021 une commission départementale de lutte contre les violences intrafamiliales,

Considérant la réalité des faits remontés par le Parquet de Thonon-les-Bains et la prégnance de cette problématique dans le ressort du Tribunal Judiciaire et sur le périmètre de l'agglomération annemassienne,

Considérant le bilan d'activité annuel de notre intervenante sociale au Commissariat, et la proportion des cas de violences au sein du couple dans les dossiers suivis et les situations accompagnées, constats qui ont amené Annemasse Agglo à mettre en place, avec l'accord de l'État et du Département, un groupe ressource territorialisé en matière de violences au sein du couple,

dans le cadre de sa politique globale de Cohésion Sociale et en cohérence avec sa stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, Annemasse Agglo entend, au travers de la présente convention, définir et actualiser les modalités de son partenariat avec l'association Espace Femmes-Geneviève D. pour la période 2022-2024 :

Recu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0193-DE

Cette nouvelle *convention pluriannuelle d'objectifs* précise l'ensemble des interventions que l'association Espace Femmes-Geneviève D. s'engage à développer sur l'agglomération annemassienne.

Ses interventions sont conformes aux statuts adoptés le 14 décembre 1998 et en particulier à l'Article 2, qui définit l'objet de l'association :

- prévenir et lutter contre toutes les formes de violence faites aux femmes (violences psychologiques, morales, physiques, sexuelles, économiques et autres),
- dénoncer les situations de non-respect du droit et de la dignité des femmes,
- susciter l'information, l'action et la réflexion pour la promotion de la place des femmes dans la société, en collaboration avec d'autres partenaires,
- agir pour l'application des lois existantes et travailler à l'évolution des mentalités, notamment en proposant des modifications de lois ou l'élaboration de lois nouvelles.

Dans ce projet de convention, le montant annuel de la subvention est arrêté à 28 000.00 € au titre de l'exercice 2022. Pour mémoire les subventions versées à Espace Femmes-Geneviève D. ces quatre dernières années étaient les suivantes :

2018 2019		2020	2021	
26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE:

D'APPROUVER les termes de la convention Pluriannuelle d'Objectifs pour la période 2022-2024 intervenant entre Annemasse Agglo et l'association Espace Femmes-Geneviève D.,

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier,

DE DIRE que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2022, gestionnaire DSUPV, antenne OSO55, nature 6574.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 16/12/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE ***

REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0194-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET:

Séance du : mercredi 15 décembre 2021

DISPOSITIF TREMPLIN Convocation du : 08 décembre 2021 **GRETA LAC-RENOUVELLEMENT DE** LA CONVENTION **PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2022-**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2021_0194

2024

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Christian AEBISCHER par Dominique LACHENAL, Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Amine MEHDI par Michel BOUCHER, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER

Excusés:

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nabil LOUAAR, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

Considérant les objectifs d'Annemasse Agglo en matière de cohésion sociale et de Politique de la Ville, qui visent à élaborer et à mettre en œuvre une politique de développement social et de solidarité, à encourager et soutenir les actions en matière d'inclusion sociale et économique, et à traiter les phénomènes d'exclusion sociale constatés,

Considérant le fait que le dispositif TREMPLIN est un outil de socialisation et d'accompagnement social qui s'adresse à des publics volontaires, jeunes ou adultes, repérés pour leur besoin d'accompagnement spécifique compte tenu de leurs difficultés à accéder au monde de l'emploi,

Le partenariat entre Annemasse Agglo et le GRETA LAC fait l'objet pour le fonctionnement du dispositif TREMPLIN d'une convention pluriannuelle d'objectifs qu'il convient d'actualiser. Un travail entre les services concernés a permis de préparer un projet de convention pour la période 2022-2024.

L'objet de cette convention est de préciser l'ensemble des actions que le GRETA LAC s'engage à développer dans le cadre du dispositif TREMPLIN, au bénéfice des publics de l'agglomération annemassienne. A travers ce document, les signataires précisent les modalités techniques et financières de leur partenariat.

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



Au travers de ce dispositif, le GRETA LAC se donne pour objectif principal d'offrir un espace permanent et individualisé de formation et d'accompagnement vers l'emploi, destiné à des publics se trouvant en trop grande difficulté pour pouvoir accéder aux dispositifs de droit commun et à l'emploi, sans un travail préalable de remédiation et d'accompagnement personnalisé.

Cet espace TREMPLIN s'articule autour de trois fonctions principales :

- une fonction d'accueil et d'écoute à travers un espace d'accueil, lieu d'écoute et de vie ouvert en permanence pendant la semaine,
- une fonction d'accompagnement avec une équipe de quatre référentes chargées de l'accompagnement des parcours individualisés d'insertion,
- une fonction de formation et de remédiation avec la mise en place d'une dizaine d'ateliers réguliers aux supports variés qui visent à développer des compétences personnelles et sociales nécessaires à la concrétisation d'un projet d'insertion.

A travers ce projet de convention, Annemasse Agglo envisage d'apporter un soutien au GRETA LAC pour lui permettre de mener à bien ces démarches d'accompagnement et de remédiation. Le montant de la subvention sollicitée pour l'exercice 2022 est de 43 530 €.

Pour mémoire, les subventions versées à l'association les cinq dernières années sont les suivantes :

2017	2018	2019	2020	2021
36 500 €	43 530 €	43 530 €	43 530 €	43 530 €

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs entre Annemasse Agglo et le GRETA LAC pour le fonctionnement du dispositif TREMPLIN sur la période 2022-2024,

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer cette convention ou tout autre document se rapportant à cette démarche de contractualisation,

DE DIRE que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2022, gestionnaire DSUPV, antenne OSO53, nature 65737.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 16/12/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE ***

REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211216-CC_2021_0195-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET:

Séance du : mercredi 15 décembre 2021

Convocation du : 08 décembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents:

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Christian AEBISCHER par Dominique LACHENAL, Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Amine MEHDI par Michel BOUCHER, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER

Excusés:

Guillaume MATHELIER, François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nabil LOUAAR, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

Considérant le travail relancé par Annemasse Agglo et l'Agence Régionale de Santé d'élaboration d'un Contrat Local de Santé pour la période 2021-2024,

Considérant que, dans le cadre de sa politique de Cohésion Sociale, Annemasse Agglo identifie parmi ses axes prioritaires le soutien et le développement des actions de lutte contre les addictions,

Considérant que concrètement, cette démarche consiste à accompagner les acteurs locaux, spécialisés dans la lutte contre les addictions et leurs conséquences sur la santé, à travers :

- les démarches de prévention dans les établissements scolaires et en direction d'un plus large public,
- l'accompagnement sanitaire et social des publics en situation d'addiction,
- les démarches de réduction des risques et des dommages liés aux usages de drogue et ou à la prostitution,

le partenariat entre Annemasse Agglo et l'APRETO fait l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs qui arrive à échéance le 31 décembre 2021. Un projet de convention actualisé a été élaboré entre les services d'Annemasse Agglo et de l'APRETO pour la période 2022-2024. Ce document précise les

APRETO (ASSOCIATION DE **SOINS, DE RÉDUCTION DES RISQUES ET DE** PRÉVENTION DES ADDICTIONS) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

PLURIANNUELLE

D'OBJECTIFS POUR LA

PÉRIODE 2022-2024

N° CC 2021 0195

Envoyé en préfecture le 16/12/2021 Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

conditions et les modalités du partenariat entre l'association et Annemasse Aggio.

Les interventions de l'APRETO sont fixées par ses statuts, actualisé en date du 23 septembre 2010 en leur article 2, précisant les buts de l'association :

- l'accueil, le soin et l'insertion des personnes ayant des pratiques addictives, usagers de drogues ou de substances psychoactives en particulier,
- la réduction des risques et des dommages sanitaires et sociaux des personnes ayant des pratiques addictives, usagers de droques ou de substances psychoactives en particulier,
- la prévention des pratiques addictives, usages de drogues ou de substances psychoactives en particulier,
- la prévention des maladies infectieuses, SIDA, hépatites tout particulièrement,
- l'accueil et la prise en charge individuelle et collective de l'entourage familial et des proches des personnes accueillies,
- la formation des partenaires locaux en matière de prise en charge et de prévention des pratiques addictives, d'usages de drogues ou de substances psychoactives en particulier,
- la recherche en matière de pratiques addictives, usages de drogues ou de substances psychoactives en particulier.
- Prévenir et prendre en charge les addictions sans substances.

Dans ce projet de convention, le montant annuel de la subvention est arrêté à 110 000.00 € au titre de l'exercice 2022. Pour mémoire les subventions versées à l'APRETO ces quatre dernières années étaient les suivantes :

2018	2019	2020	2021
110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré : A l'unanimité, DECIDE :

D'APPROUVER les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs intervenant entre Annemasse Agglo et l'APRETO pour la période 2022-2024,

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer cette convention et tout autre document se rapportant à ce document,

DE DIRE que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2022, gestionnaire DSUPV, antenne OSO55, nature 6574.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 16/12/2021 Qualité : Agglo - DGS